

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 octobre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, LEGRAND, VENANT-VALERY
Mmes, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET
formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. FERGEAU qui donne pouvoir à M. MACADRÉ
M. CHILD qui donne pouvoir à M. LEGRAND
M. GRIMPLET qui donne pouvoir à M. MARTINET
MM.HATTERER, SOULIER

Madame MARTINET est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2024
2. Délibération portant sur l'adoption du rapport d'activité 2023 de la CUGR
3. Délibération portant sur l'achat d'un abri bus
4. Délibération portant sur la désignation de deux délégués du S.I.V.U « les petits galopins »
5. Questions diverses

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date 12 septembre 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2 / Délibération portant sur l'adoption du rapport d'activité 2023 de la CUGR : (Délibération 2024-10-31D)

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est pourquoi, il est proposé, aux membres du conseil municipal, de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2023 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ce dernier.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3 / Délibération portant sur l'achat d'un abri bus : (Délibération 2024-10-32D)

Monsieur le Maire présente le devis d'abri bus de chez POLYMOBYL qui s'élève à un montant de 4740 € HT (quatre mille sept cent quarante euros).

L'emplacement de celui-ci se fera rue du Mont d'Hor, soit devant le mur de l'Église en remplacement du massif, ou à côté du poteau matérialisant l'arrêt de bus si les conditions techniques (épaisseur de goudron, largeur de trottoir...) le permettent.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette dépense et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'achat de cet abri bus.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4 / Délibération portant sur la désignation de deux délégués du S.I.V.U « les petits galopins » : (délibération 2024-09-29D)

Suite à la démission des deux délégués titulaires représentant la commune de Saint Thierry au S.I.V.U crèche « les petits galopins », Monsieur le Maire annonce qu'il convient de désigner deux nouveaux délégués titulaires.

Monsieur Lemaire et Monsieur Venant-Valéry se propose en tant que candidats.

Ils sont élus à la majorité des présents.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 11

6 / Questions diverses

- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur le bien vendu rue du Général Leclerc.
- Madame WAITASRECK prend la parole pour faire le point sur les inscriptions aux activités musicales et sportives. Deux activités n'ont pas le nombre minimum d'adhérent pour être maintenues.
Le cardio kids ayant trois inscrits ne peut être maintenu.
Le yoga à 5 nouvelles personnes en essai ce qui permettra de le maintenir puisqu'il manque deux personnes, nous attendons le retour de celles-ci qui feront l'essai après les vacances scolaires. Dans le cas où il n'y aurait pas d'inscription définitive de la part de ces personnes il y a la possibilité de regrouper deux cours en un.
- La remise de diagnostic sur l'état sanitaire de l'Église à été reçu, une réunion publique aura lieu pour informer la population sur celui-ci.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30 sur la place de la mairie.
- Le secrétariat de la mairie sera fermé du 28 octobre au 1^{er} novembre.

Tour de table :

- Monsieur MACADRÉ indique avoir reçu le devis d'un électricien pour la reprise des fils électriques en façade de la mairie et l'ajout de lumière à détecteur celui-ci s'élève à un montant de 1340€.
Les bancs ont été installés au skate parc et au parc du moulin.
- Monsieur CAMUS a participé à la formation sur le site internet avec monsieur Macadré et la secrétaire de mairie afin de tenir à jour le nouveau site de la commune.
- Monsieur VENAT-VALÉRY remercie le Conseil Municipal pour la mise à disposition de la salle Marcel Lemaire pour les quatre élèves de danse classique qui s'entraînent pour les auditions de l'Opéra de Paris.
- Madame MARTINET signale que des véhicules se garent sur le trottoir chaussée Sainte Anne et cela oblige les piétons à passer sur la route.
- Madame WAITASRECK rappelle que le comité des fêtes organise halloween le 31 octobre à 18h00, le Noël des enfants aura lieu le 13 décembre à 19h00 et le repas des aînés se tiendra le 19 janvier au p'tit Baltar.

Prochain Conseil Municipal prévu le 21 novembre 2024

La séance est levée à 21h30

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD ABS
S. FERGEAU ABS	J. GRIMPLET ABS	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALÉRY	A. WAITASRECK